

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Département de Saône-et-Loire, DAJ - Pôle Contrats - Concurrence - Espace Duhesme - 18 rue de Flacé - CS 70126, F - 71026 Mâcon cedex 9, courriel : daj-pcc@saoneetloire71.fr, Fax : +33 385397652
Code NUTS : FRC13

Code d'identification national : 22710001300688

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.saoneetloire71.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.ternum-bfc.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : <https://marches.ternum-bfc.fr>,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Fouilles archéologiques préventives sur le site de l'immeuble des Epinoches à MACON

Numéro de référence :

DPMG.23.085.NB

II.1.2) Code CPV principal : 71351914

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Fouilles archéologiques préventives sur le site de l'immeuble des Epinoches à MACON. La prestation de fouille d'archéologie préventive représente une emprise d'environ 1 000 m². Cette prestation concerne la section AD, parcelles n°345(p) et 190(p) à l'adresse 227-267 rue des Epinoches à MACON. Cette prescription est consécutive au diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n°2022/399 du 24 juin 2022 sur la base du permis de construire n° PC07127022J0089 délivré le 3 février 2023, pour lequel le rapport a été remis au service régional de l'archéologie le 2 mai 2023, mettant en évidence des vestiges datés de l'Age des Métaux et de l'Antiquité. A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir d'avril 2024.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

71351914

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRC13

II.2.4) Description des prestations : Fouilles archéologiques préventives sur le site de l'immeuble des Epinoches à MACON. La prestation de fouille d'archéologie préventive représente une emprise d'environ 1 000 m². Cette prestation concerne la section AD, parcelles n°345(p) et 190(p) à l'adresse 227-267 rue des Epinoches à MACON. Cette prescription est consécutive au diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n°2022/399 du 24 juin 2022 sur la base du permis de construire n° PC07127022J0089 délivré le 3 février 2023, pour lequel le rapport a été remis au service régional de l'archéologie le 2 mai 2023, mettant en évidence des vestiges datés de l'Age des Métaux et de l'Antiquité. A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir d'avril 2024.

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 4

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

III.1.2) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Les délais d'exécution de la phase « terrain » de chaque tranche sont : - Tranche ferme : 17 semaines minimum (2 semaines de préparation, 65 jours ouvrés minimum de fouilles et 2 semaines de remise en état du site) - Tranche optionnelle n° 1 : 1 semaine minimum (4 jours ouvrés minimum) - Tranche optionnelle n° 2 : 1 semaine minimum (4 jours ouvrés minimum). Le délai d'exécution de la phase « terrain » de la tranche ferme démarre à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage de la tranche, après autorisation de la DRAC (Service régional de l'archéologie) et selon le délai et la date proposés par le titulaire dans sa note méthodologique. Le délai d'exécution de la phase « terrain » de chaque tranche optionnelle démarre à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage de la tranche, sur décision de la DRAC (Service régional de l'archéologie).

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 16/10/2023 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 16 octobre 2023 à 14 h 00

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouveaulement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires :

Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plate-forme d'administration électronique Territoire Numérique Bourgogne-Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation.

Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plate-forme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Remise des offres sous forme électronique sur la plate-forme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>).

La visite des lieux d'exécution du marché est possible.

Pour la visite des lieux, il convient impérativement de prendre rendez-vous par téléphone au 03.85.39.76.27 ou par mail à l'adresse dpmg@saoneetloire71.fr.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - B.P. 61616, F - 21016 Dijon cedex, Fax : +33 380733989, adresse internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 14 septembre 2023